

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 67/06

AMR 34/010/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA

Claudia Jeannette Rivas Rosil (f), enseignante et secrétaire départementale du *Sindicato de Trabajadores de la Educación de Guatemala* (STEG, Syndicat des employés de l'Éducation nationale guatémaltèque)

ainsi que les autres membres de la famille de Claudia Jeannette Rivas Rosil, y compris ses sept enfants

Londres, le 28 mars 2006

Selon les informations recueillies, la vie de Claudia Jeannette Rivas Rosil, enseignante et secrétaire départementale du *Sindicato de Trabajadores de la Educación de Guatemala* (STEG, Syndicat des employés de l'Éducation nationale guatémaltèque), a été menacée le 20 mars dans le département de Jutiapa, près de la frontière du Salvador. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Claudia Jeannette Rivas Rosil et de sa famille, y compris ses sept enfants.

Le 20 mars, vers 17 heures, Claudia Rivas venait de quitter une réunion dans la ville de Jutiapa (capitale régionale du département de Jutiapa), quand un homme s'est approché d'elle et a brandi un pistolet. Il avait manifestement l'intention de l'abattre. Claudia Rivas a pu monter dans la voiture d'un collègue, qui a réussi à démarrer et à partir rapidement.

Claudia Rivas a reçu de nombreuses menaces de mort, en raison, pense-t-on, de son travail de secrétaire départementale du STEG et de ses efforts pour obtenir justice concernant l'homicide de son frère, German Adolfo Rivas Rosil, ancien représentant départemental du STEG, qui avait « disparu » le 23 août 2005 et dont le corps a été retrouvé le 23 janvier 2006.

Dans le cadre de ses activités au STEG, Claudia Rivas a dénoncé la corruption qui existerait au sein du ministère de l'Éducation du département de Jutiapa. Elle a déposé plusieurs plaintes à ce sujet auprès de l'autorité centrale en matière d'éducation à Guatemala, capitale du pays. Depuis lors, elle a reçu de nombreuses menaces de mort. Le 19 juillet 2005, Claudia Rivas a été enlevée par trois hommes à sa sortie des bureaux du ministère de l'Éducation de Jutiapa. Elle a été détenue pendant quatre heures et ses ravisseurs ont menacé de la tuer si elle ne cessait pas de travailler au STEG. Ils ont ajouté qu'elle était surveillée.

Le 23 août 2005, German Adolfo Rivas Rosil, le frère de Claudia Rivas, était porté disparu après avoir, semble-t-il, accepté de rencontrer un policier local. Le lendemain, la mère de German Rivas déposait une plainte concernant sa « disparition » aux services locaux du ministère public, dans la ville de Jalapa (département de Jalapa, voisin de celui de Jutiapa). Le 24 septembre, c'est Claudia Rivas qui déposait une plainte auprès de l'*Oficina de Responsabilidad Profesional de la Policía Nacional* (ORP, équivalent de l'Inspection générale de la police nationale), demandant qu'une enquête soit menée sur trois policiers réputés être à l'origine de la « disparition » de son frère. À la connaissance d'Amnesty International, cette enquête n'a pas été effectuée. Depuis la découverte, le 23 janvier 2006, du corps de German Rivas, à quatre kilomètres de la ville de Jalapa, sa famille a multiplié les actions en vue de traduire en justice les responsables présumés de son homicide. Claudia Rivas a été menacée et a fait l'objet de tentatives d'intimidation à plusieurs reprises. Plus d'une fois, des voitures de patrouille de police et des voitures banalisées, sans plaque d'immatriculation et aux vitres teintées, ont été vues devant chez elle. Depuis que le corps de son frère a été retrouvé, Claudia Rivas a aussi été menacée par téléphone un grand nombre de fois par une personne anonyme, qui lui a dit que si elle n'arrêtait pas d'aller à Jalapa et de faire des recherches sur son frère, elle subirait le même sort que lui. L'auteur anonyme des appels téléphoniques lui a également déclaré qu'elle était surveillée et qu'il savait où elle habitait.

Le bureau local du ministère de l'Éducation aurait tenté de faire obstacle aux activités de Claudia Rivas au sein du STEG. En janvier 2006, elle a été réélue pour deux ans à l'un des deux postes de délégués détenus par le STEG au *Jurado de oposición*, l'autorité locale en matière d'éducation. Elle a utilisé cette tribune pour dénoncer la corruption présumée au sein du ministère. En tant qu'élue de cette autorité, Claudia Rivas devrait être exempte de ses obligations d'enseignement. Toutefois, le ministère de l'Éducation l'a contrainte à enseigner à Tunas, village isolé situé dans le département de Jutiapa. Amnesty International craint que la vie de Claudia Rivas ne soit encore plus menacée du fait de ses déplacements à Tunas.

Claudia Rivas s'est adressée aux services du ministère public, à Jutiapa, pour leur signaler les menaces et les tentatives d'intimidation dont elle a fait l'objet, ainsi que la tentative manifeste d'homicide dont elle a récemment été victime. Cependant, à sa connaissance, rien n'a été fait pour identifier les auteurs de ces menaces. Le 23 mars, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a ordonné au gouvernement guatémaltèque de prendre des mesures pour assurer la protection de Claudia Rivas. À ce jour, aucune mesure de protection n'a été mise en œuvre.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités guatémaltèques à mener une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces, les tentatives d'intimidation et la récente tentative manifeste d'homicide sur la personne de Claudia Jeannette Rivas Rosil, à en rendre les résultats publics et à déférer les responsables présumés à la justice ;
- exhortez les autorités à garantir la sécurité de Claudia et de sa famille, conformément à ses souhaits et à la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme du 23 mars ;
- demandez aux autorités de veiller à ce que le ministère de l'Éducation reconnaisse immédiatement l'élection de Claudia Rivas à l'autorité locale en matière d'éducation et l'exempte de ses obligations d'enseignement durant les deux années de son mandat ;
- demandez qu'une enquête approfondie soit menée sur l'homicide de German Adolfo Rivas Rosil, que les résultats de l'enquête soient rendus publics et que les auteurs présumés de cet acte soient traduits en justice ;
- rappelez aux autorités le droit des défenseurs des droits humains, tels que Claudia Jeannette Rivas Rosil, de mener leurs activités sans restrictions ni craintes de représailles, ainsi que le requiert la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

APPELS À :

Directeur de la police :

Director General de la Policía Nacional Civil
Edwin Johann Spirisen
6ª Avenida 13-71, Zona 1, 1er nivel,
Ciudad de Guatemala, GUATÉMALA
Fax : +502 2251 9382
Formule d'appel : *Estimado Sr, / Monsieur,*

Services du ministère public à Jutiapa :

Fiscal Auxiliar
Joaquin Mynor Coromac
Ministerio Publico, 4 calle b, 4-31, zona 1, Jutiapa,
Jutiapa, GUATÉMALA
Fax : +502 78 44 11 61
Formule d'appel : *Estimado Fiscal, / Monsieur,*

Département régional du ministère de l'Éducation :

Licda. Aura Marina Medrano Avila de Tobias
Directora Departamental de Educacion
Complejo Educativo, Barrio El Condo,
Jutiapa, GUATÉMALA
Fax : +502 78 44 4494
Formule d'appel : *Estimada Licenciada, / Madame,*

Commission présidentielle de coordination de la politique du pouvoir exécutif en matière de droits humains :

Comisión Presidencial de Derechos Humanos (COPREDEH)
Lic. Frank La Rue, 2a. Avenida 10-50 Zona 9,
Ciudad de Guatemala, GUATÉMALA
Fax : +502 2334 0119
Formule d'appel : *Estimado Licenciado, / Monsieur,*

COPIES À :

Bureaux du STEG :

Sindicato de Trabajadores de la Educación de Guatemala (STEG)
5 Av, 4 calle, zona 1,
Ciudad de Guatemala, GUATÉMALA
Fax : +502 22510484

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*